

Le Préfet  
Commissaire de la République  
de la Région  
Languedoc-Roussillon

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
5 bis, rue de la Salle-l'Evêque  
B.P. 2051  
34026 MONTPELLIER CEDEX

870040

- A R R E T E -

Portant inscription des vestiges de  
FORUM DOMITII, commune de MONTBAZIN (Hérault)  
sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION LANGUEDOC-  
ROUSSILLON  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE L'HERAULT  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notam-  
ment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet  
1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les  
décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs  
des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement  
parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire  
Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des  
Commissaires de la République de Région une Commission régionale  
du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et  
ethnologique de la région Languedoc-Roussillon entendue en sa séance  
du 13 février 1986 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que les vestiges archéologiques de FORUM DOMITII à  
MONTBAZIN (Hérault) présentent un intérêt d'histoire  
et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation  
en raison de l'importance historique de cette  
fondation romaine républicaine ;

A R R E T E

ARTICLE 1 - est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le gisement archéologique de FORUM DOMITII, situé lieu-dit "LES SALLES" à MONTBAZIN (Hérault), dans les parcelles n° 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 143, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 287, 291, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 351, 352, 353, 903, 992, 993, 994, 995, 1087, 1088, 1181, 1220, 1230, 1231, 1263, 1274, 1275, 1276, 1279, 1280, 1281, 1291, 1339, 1340, 1341, 1343, 1344, 1346, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1357, 1358, 1359, 1360, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1429, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, figurant au cadastre section H.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du Département, au Maire de la commune et aux propriétaires, M. ALEMANY-SANCHEZ Bernardo, M. et Mme ANGLADA André, M. et Mme ARGELIES Hervé, M. ARMENGAUD Emile, M. et Mme ARTIGNAN Raymond, ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT "MAS d'ARNAUD", Mlle AURIOL Rolande, M. et Mme BABAU Jean, M. BARRIERE André, Mlle BARRIERE Germaine, Mlle BARRIERE Marie, M. et Mme BARRIERE Paul, M. et Mme BARON André, M. BAYLE Henri, M. et Mme BENOIT Maurice, M. BERJAU Georges, M. et Mme BLANES Yves, M. et Mme BLIN Daniel, M. BONNAVENC Louis, M. BONNIEU Léon, M. BOTTEAU Gilbert, M. BOURRELY Paul, M. CANDEL François, M. CAPROUGE André, Mlle CASSAN Yvonne, M. CAYROL Michel, M. CHARLES Adrien, COMMUNE DE MONTBAZIN, M. CONSTANT Henri, M. COURTIER Henry, M. CROS Yves, M. et Mme DAVID Jean, M. DAVID Aristide, Mlle DEBRU Jeanne, Mme DUPIN François, Mlle ENGALENT Augustine, Mme ENJALBERT Louis, M. et Mme FONDE Louis, M. GALIANO Jacques, Mlle GALIANO Jeany, M. GALIANO Léon, Mme Veuve GANIVET Benjamin, Mme Veuve GARRIGUES Emile, M. et Mme GASQUEZ Thomas, M. et Mme GAY Rémi, M. et Mme GERAL Serge, M. et Mme GERAUD Robert, Mme et Mme GIMENEZ Joseph, M. GUERIN Michel, Mlle Veuve JEANNOT Charles, M. JORTOSA Vincent, M. LABIT François, M. LAURENT Pierre, M. et Mme LANTER Jean-Paul, M. LEBRUN Ferdinand, M. LE MANCHEC Roger, Mme LOISY Emile, Mme LUCIBELLO Mireille, Mme MAGGIOROTTI Nicole.

M. et Mme MANCUSO Lucien, M. MARTIN Marcel, M.  
MARTINEZ Lucien, Mme MARTINEZ Joaquin, M. MARTINEZ  
Pedro, M. MARSOLAT Raymond, M. MENAGER René, Mlle  
MILLIAT Odette, Mme PAILHEZ Guy, M. et Mme PALET  
Roland, M. et Mme PARENTIN Michel, M. et Mme PASSEBOSC  
Jack, Mme Veuve PELLET Etienne, M. PONTIER Serge,  
M. PUECH Louis, M. et Mme RIERE Alain, M. et Mme  
SANCHEZ Enrique, M. et Mme SERIN Jean, M. et Mme  
SEVERAC Jean, M. et Mme SIDOU Roger, M. STOUDEUR Louis,  
M. et Mme SMITH Rodwan, M. TROUCHE Louis, M. VALAT  
René, M. VEDRINE Roger,

intéressés, qui seront respon-  
sables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

FAIT à MONTPELLIER, le 05 FEV 1987  
Le Secrétaire Général pour  
les Affaires Régionales



Jean-François DENIS